

**ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION  
LORS DE TRAVAUX DE BRANCHEMENT D'EAU POTABLE ET USEES  
CHEMIN DE MAPPAZ**

**Le Maire de Chênex,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8<sup>e</sup> partie - signalisation temporaire ;

**Vu** la demande de l'entreprise RAMPA TP, en date du 17.05.2024, afin de réaliser les travaux de branchement d'eau potable et eaux usées Chemin de Mappaz

**Considérant** qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération sur le Chemin de Mappaz effectués par l'entreprise RAMPA TP, il est nécessaire de réglementer la circulation.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Du 27/05/2024 au 07/06/2024 inclus, la circulation est réglementée en agglomération sur Chemin de Mappaz pour permettre la réalisation des travaux de branchement d'eau potable et eaux usées.

**ARTICLE 2 :** Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- Sens des Points de repères (PR) décroissants
- Fermeture à la circulation
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds
- Interdiction de dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds

**ARTICLE 3 :** La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise RAMPA TP.

**ARTICLE 4 :** Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Valleiry ;
- La police municipale pluricommunale du Vuache ;
- L'entreprise RAMPA TP

Fait à Chênex, 23.05.2024

P/O Le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Léon DUVAL.



RAMPA TP Savoie  
Nicolas OUVRIER BUFFET  
Zone de Malchamps  
156 Allée des charbonniers  
74160 FEIGERES  
Tél. : 0609426903  
Fax : 0450048673  
Courriel : dict.nouvrier-buffet@rampa.fr

MAIRIE Service Technique Voirie, Eau potable  
CHEF LIEU  
74520 CHENEX

Le 16/05/2024

Objet : **Information Amiante/HAP avant travaux sur voirie - 2024051607394D**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un projet de travaux sur la commune de CHENEX.

Veillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Branchement d'eau potable et d'eaux usées

Emplacement : 103 Chemin de mappaz 74520 CHENEX

Types de voirie concernées : Voie communale

Début du chantier : 27/05/2024

Ainsi, nous vous contactons en votre qualité de gestionnaire de voirie afin d'identifier l'éventuelle présence de substances nocives (Amiante, HAP) dans l'enrobé bitumeux.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir, aux coordonnées indiquées ci-dessus, l'ensemble des informations pertinentes dont vous avez connaissance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Autorisation d'utilisation des informations transmises**

En transmettant ces informations, vous permettez la mise à disposition, inscrite dans le Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, des informations relatives au repérage d'amiante à des donneurs d'ordre ou maîtres d'ouvrage ultérieurs, clients de la société Sogelink.

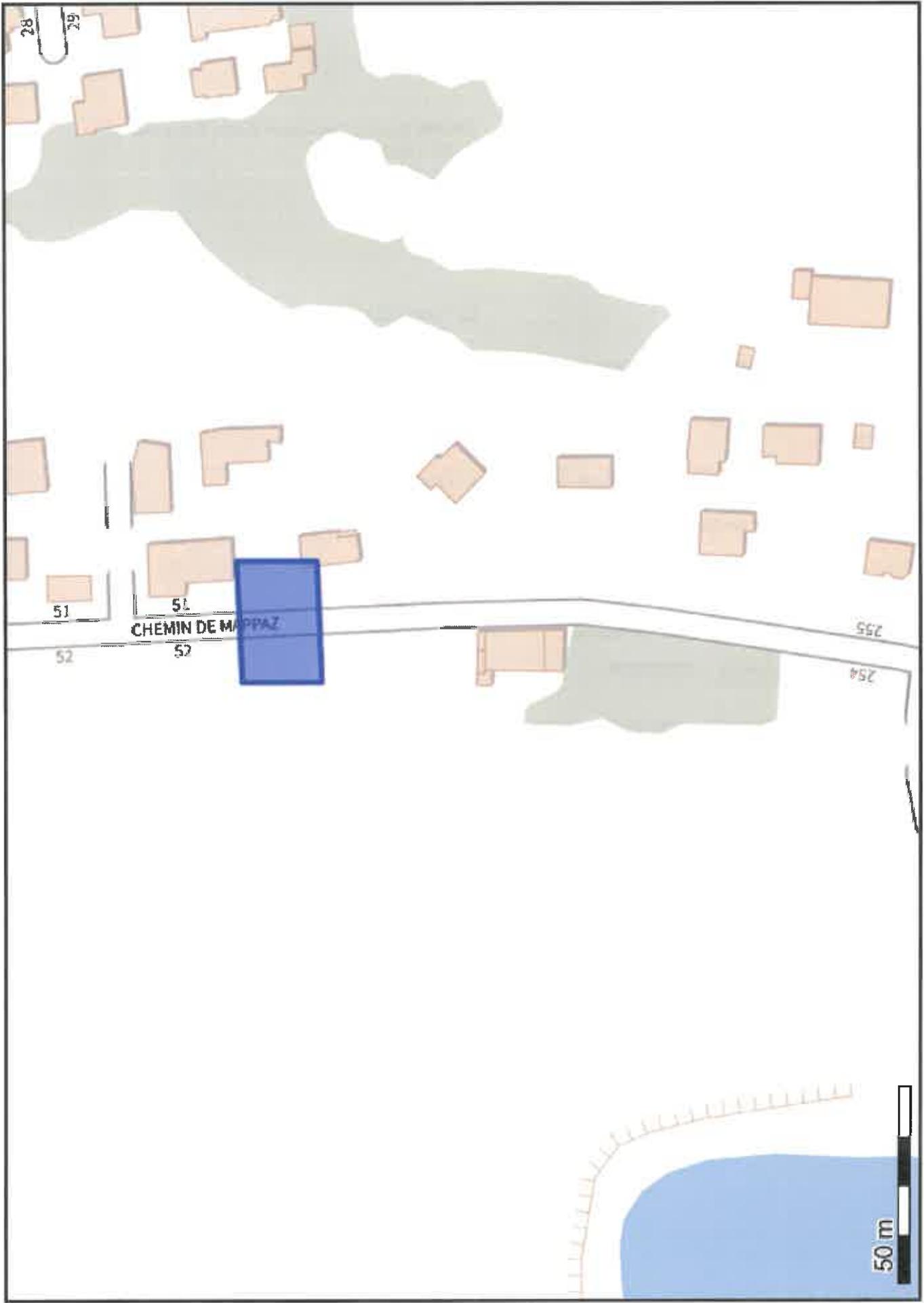
Vous autorisez la société **Sogelink** à accéder à ces informations, à les retraiter, à les intégrer dans une base de données recensant les repérages amiante effectués dans la voirie, et vous garantissez être habilité à pouvoir délivrer une telle autorisation.

Si vous souhaitez que les informations transmises soient uniquement utilisées dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, nous vous prions de bien vouloir l'indiquer.

Nicolas OUVRIER BUFFET

 Sogelink<sup>®</sup>





(46.104274 5.985285);(46.104285 5.985687);(46.104103 5.985687);(46.104092 5.985285);(46.104274 5.985285);

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers   
poids lourds

Stationner

véhicules légers   
poids lourds

Dépasser

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :   km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....  
.....  
.....

Autres prescriptions :

~~Sauf riverains et services de secours~~

.....  
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal     Localité : ..... Pays : .....

Téléphone       Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : FEIGERES

Le : 1 6 0 5 2 0 2 4

Nom : OUVRIER BUFFET Prénom : Nicolas Qualité : .....





# Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802653415



**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : **OUVRIER BUFFET** Prénom : **Nicolas**  
Dénomination : **RAMPA TP Savoie** Représenté par :  
Adresse Numéro : **156** Extension : Nom de la voie : **Allée des charbonniers**  
**Zone de Malchamps**  
Code postal **7 4 1 6 0** Localité : **FEIGERES** Pays : **France**  
Téléphone **0 6 0 9 4 2 6 9 0 3** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : **dict.nouvrier-buffet@rampa.fr**

**Si le bénéficiaire est différent du demandeur**  
Nom : Prénom :  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
Code postal Localité : Pays :  
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel :

## Localisation du site concerné par la demande

**Voie concernée** : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Chemin de mappaz**  
Code postal **7 4 5 2 0** Localité : **CHENEX**

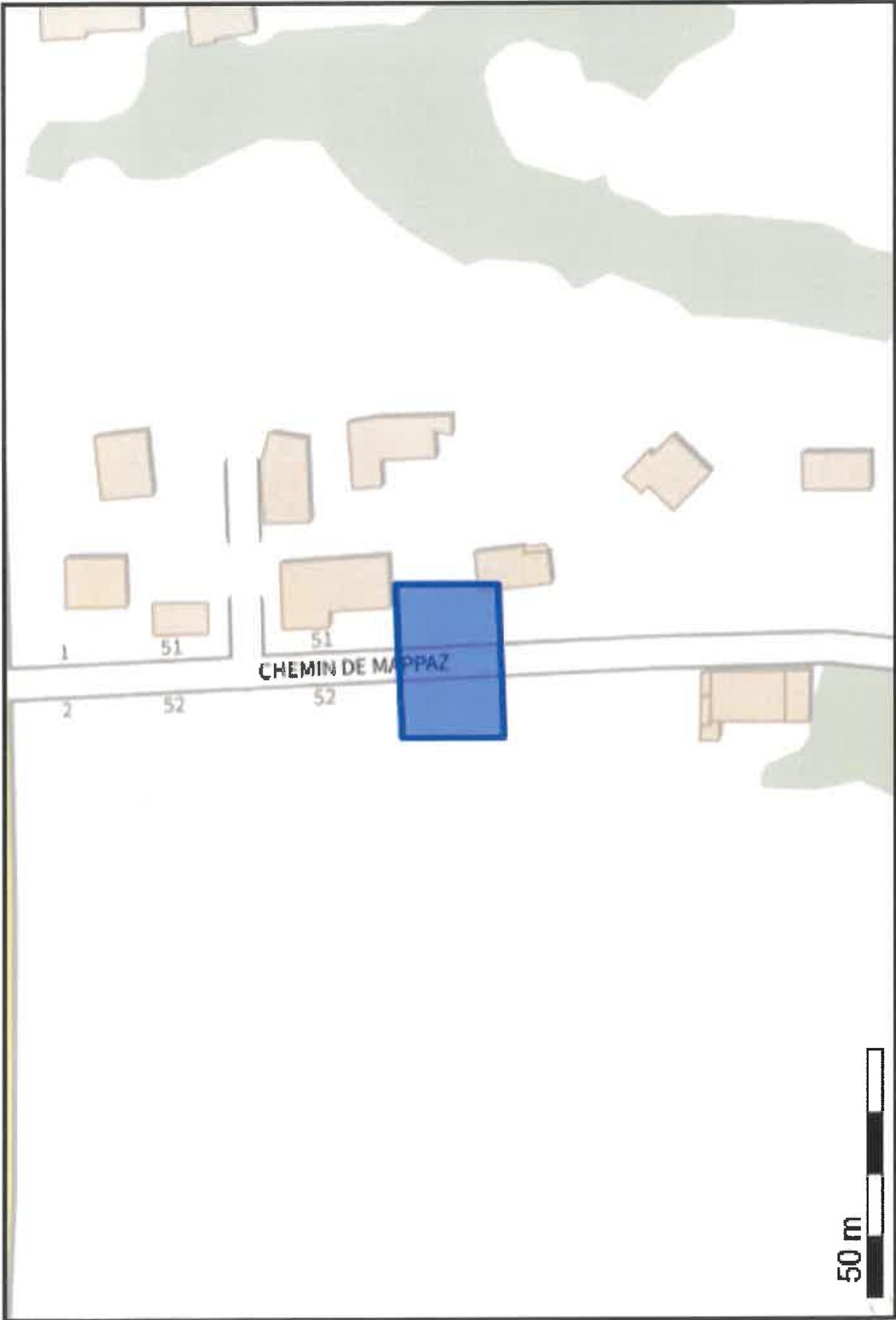
## Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :  
Description des travaux : **Branchement d'eau potable et d'eaux usées**  
N° de chantier délivré par la Collectivité <sup>(0)</sup> :  
Date prévue de début des travaux : **2 7 0 5 2 0 2 4** Durée des travaux (en jours calendaires) : **1 0**

## Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **1 0** Date de début de réglementation **2 7 0 5 2 0 2 4**  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s)

<sup>(0)</sup> N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole



50 m

(46.104274 5.985285);(46.104285 5.985687);(46.104103 5.985687);(46.104092 5.985285);(46.104274 5.985285);

RAMPA TP Savoie  
Nicolas OUVRIER BUFFET  
Zone de Malchamps  
156 Allée des charbonniers  
74160 FEIGERES  
Tél. : 0609426903  
Fax : 0450048673  
Courriel : dict.nouvrier-buffet@rampa.fr

MAIRIE Service Technique.Voirie, Eau potable  
CHEF LIEU  
74520 CHENEX

Le 16/05/2024

Objet : **Information préalable à des travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de notre intention de commencer des travaux sur la commune de CHENEX.

Veillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Branchement d'eau potable et d'eaux usées

Emplacement : 103 Chemin de mappaz 74520 CHENEX

Début du chantier : 27/05/2024

Conformément à la réglementation en vigueur, une DICT sous la référence 2024051607394D a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

[www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)

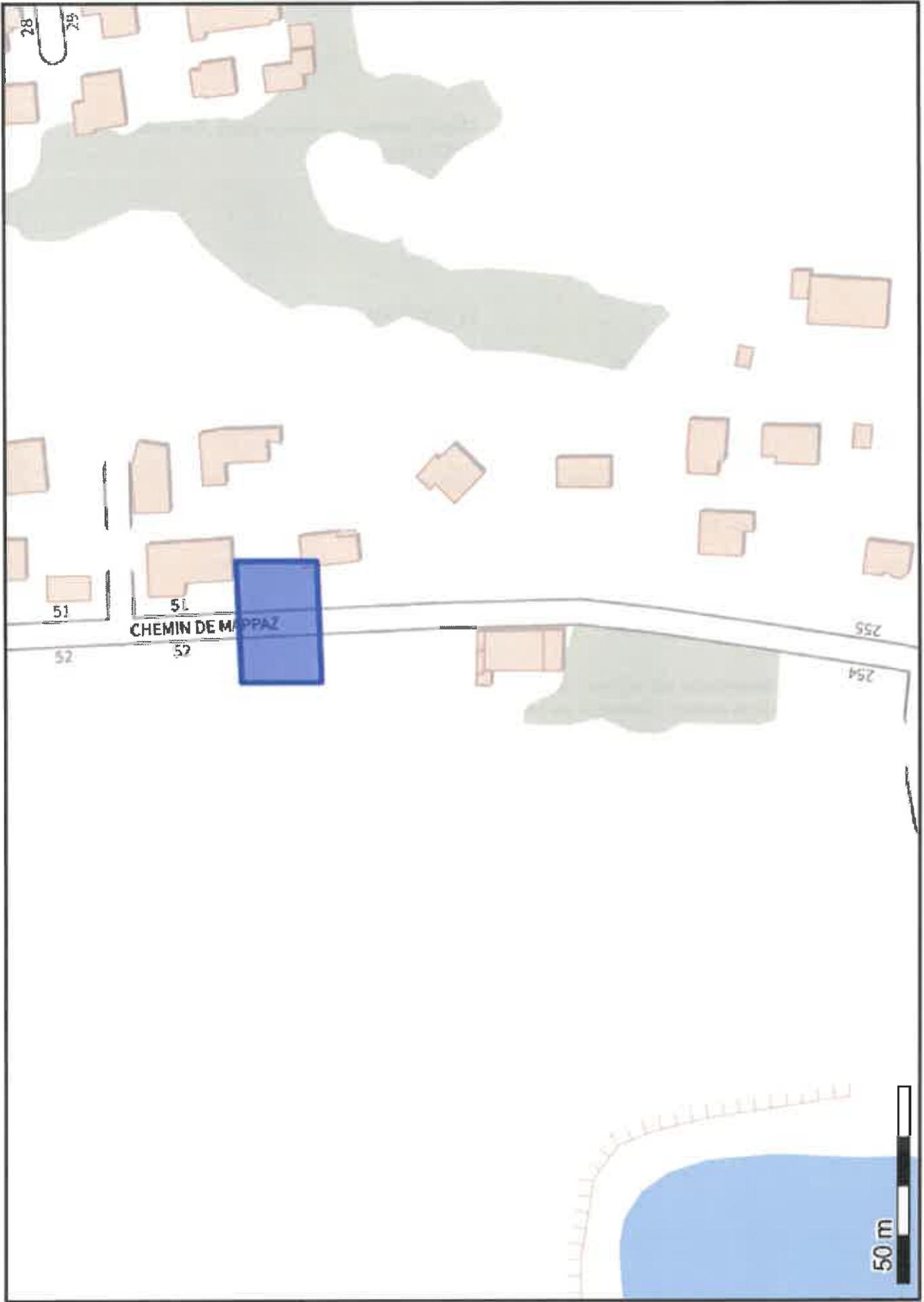
Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Nicolas OUVRIER BUFFET

 Sogelink<sup>®</sup>





(46.104274 5.985285);(46.104285 5.985687);(46.104103 5.985687);(46.104092 5.985285);(46.104274 5.985285);